AMÉLIORATION DU CONFORT THERMIQUE DE LA ZONE 1 DU PALAIS UNIVERSITAIRE

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

LOT 04 – CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS

Maître d'Ouvrage

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER – PALAIS UNIVERSITAIRE I 31 RUE DE L'UNIVERSITÉ I 34064 MONTPELLIER

Maître d'Œuvre

NM2A Architecture – 62 traverse du Mas Rouge - 34970 Lattes

Tél : 04 67 58 53 86 / Fax : 04 67 58 52 32 – contact@nm2a-architecture.com

DCE – 2026

Table des matières

1. GÉNÉRALITÉS ... 3
1.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX ... 3
1.2 DOCUMENTS TECHNIQUES GÉNÉRAUX ... 5
1.2.1 DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS ... 5
1.2.2 REGLEMENTATION GENERALE ... 5
1.2.3 PROCEDES ET PRODUITS DE TECHNIQUES NON COURANTES ... 5
1.2.4 REGLEMENTATION CONCERNANT LES MATERIAUX ET PRODUITS ... 5
1.2.5 REGLEMENTATION SECURITE INCENDIE ... 5
1.2.6 REGLEMENTATION CONCERNANT LA SANTE ET LA SECURITE DES OUVRIERS ... 5
1.2.7 REGLEMENTATION CONCERNANT LES DECHETS ET LES BRUITS DE CHANTIER ... 5
1.2.8 DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCE APPLICABLES AUX TRAVAUX DU PRESENT MARCHE ... 5
1.2.9 DIRECTIVE EUROPEENNE ... 6
1.3 PRESTATIONS À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR DU PRÉSENT LOT ... 6
1.4 SPÉCIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ... 6
1.4.1 CLOISONS ET HABILLAGES EN PLAQUES DE PAREMENT EN PLATRE ... 6
1.4.2 FAUX PLAFONDS EN ELEMENTS PREFABRIQUES DE PLATRE ... 7
1.4.3 PRESCRIPTIONS COMMUNES ... 7
1.5 SPÉCIFICATIONS PARTICULIÈRES AUX TRAVAUX SUR EXISTANTS ... 7
1.5.1 RECONNAISSANCE DES EXISTANTS ... 7
1.5.2 PROTECTION ET SAUVEGARDE DES EXISTANTS ... 7
1.5.3 NETTOYAGE ... 7
1.5.4 PRESCRIPTIONS D'EXECUTION PARTICULIERES ... 8
1.6 LIMITES DE PRESTATIONS ... 8
2. DESCRIPTION DES OUVRAGES ... 9
CHAPITRE 2.1 – CLOISONS ET DOUBLAGES ... 9
2.1.1 CLOISONS NEUVES ... 9
2.1.2 DOUBLAGE THERMIQUE ... 9
2.1.3 REBOUCHAGES DIVERS ... 10
CHAPITRE 2.2 – FAUX PLAFONDS ... 10
2.2.1 JOUES DE FAUX PLAFOND ... 10
2.2.2 FOURNITURE ET POSE DE FAUX PLAFONDS NEUFS ... 10
2.2.3 BAFFLES ACOUSTIQUES ... 12

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux faisant l'objet du présent lot comprennent tous les ouvrages énumérés au présent C.C.T.P. Ces ouvrages seront exécutés suivant les prescriptions et dimensions du présent C.C.T.P., du Cahier des Clauses Communes Générales (CCCG) et de la série des plans du dossier. Ils comprennent tous les ouvrages annexes et prestations nécessaires au complet et parfait achèvement des travaux.

L'entrepreneur devra fournir ses installations complètes ; tous les travaux devront être exécutés selon les règles de l'Art. Il est rappelé que tous les déchets générés par le présent lot sont à évacuer en décharge par ses soins et à ses frais.

Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants:

- 4.1.1 Cloisons 98/48 en plaque de plâtre sur ossature métallique, y compris huisseries et incorporations (plateaux R+1 et R+2)
- 4.1.2 Doublage thermique sur ossature métallique, laine minérale, plaque de plâtre BA13 (RDC – Imprimerie)
- 4.1.3 Rebouchages divers sur doublage existant (RDC – Imprimerie)
- 4.2.1 Joues de faux plafond en plaque de plâtre (RDC – Imprimerie)
- 4.2.2 Faux plafond dalle 120×60 Blanka sur ossature métallique (RDC, R+1, R+2)
- 4.2.2 Faux plafond lisse en plaque de plâtre BA13 (RDC, R+1, R+2)
- 4.2.2 Faux plafond type caisson acoustique 48 dB (RDC – Imprimerie)
- 4.2.3 Baffles acoustiques en circulation (R+1 et R+2)

Il est à noter que le projet prévoit les Prestations Supplémentaires Eventuelles (P.S.E.) et Tranches Optionnelles suivantes :

Prestations supplémentaires éventuelles :

PSE 02-1 : Plus-value châssis fixe sur PB02 au R+1

Lot concerné : lot 02

Consistance : La PSE consiste à l'adjonction d'un châssis vitré CF 1/2h à côté les PB02 (à droite ou à gauche selon la disposition des portes) sur le niveau R+1. Les dimensions hors-tout de ces châssis sont 100x210cm.

Incidence de ces PSE sur le présent lot : Incorporation à prévoir (compris au titre du marché global et forfaitaire).

PSE 02-2 : Plus-value châssis fixe sur PB02 au R+2

Lot concerné : lot 02

Consistance : La PSE consiste à l'adjonction d'un châssis vitré CF 1/2h à côté les PB02 (à droite ou à gauche selon la disposition des portes) sur le niveau R+2. Les dimensions hors-tout de ces châssis sont 100x210cm.

Incidence de ces PSE sur le présent lot : Incorporation à prévoir (compris au titre du marché global et forfaitaire)

PSE 02-3 : Plus-value porte vitrée sur PB 02 au R+1

Lot concerné : lot 02

Consistance : La PSE consiste au remplacement de la porte pleine PF1/2h prévue en PB02 par une porte vitrée PF1/2h

Incidence de ces PSE sur le présent lot : Incorporation à prévoir (compris au titre du marché global et forfaitaire).

PSE 02-4 : Plus-value porte vitrée sur PB 02 au R+2

Lot concerné : lot 02

Consistance : La PSE consiste au remplacement de la porte pleine PF1/2h prévue en PB02 par une porte vitrée PF1/2h

Incidence de ces PSE sur le présent lot : Incorporation à prévoir (compris au titre du marché global et forfaitaire).

Tranches optionnelles :

TO 01 : Aménagement de la cour Marie de Montpellier
Lot concerné : lot 09
Consistance : La tranche optionnelle consiste en l'aménagement de la cour Marie de Montpellier
Incidence de cette TO sur le présent lot : Néant

TO 02-1a : Cabine acoustique de réunion 4 personnes

Lot concerné : lot 02

Consistance : La tranche optionnelle consiste à la fourniture et à l'installation d'une cabine acoustique de réunion pour 4 personnes. Celle-ci reprendra les caractéristiques de cabine type Island Quattro ou Framery Four, ou équivalent

Incidence de cette TO sur le présent lot : Néant

TO 02-1b : Bulle acoustique de réunion 4 personnes (cloisonnement traditionnel)

Lot concerné : lot 02 / lot 04

Consistance : La tranche optionnelle à referme l'alcôve des circulations prévue dans le marché de base avec un ensemble vitré intérieur constitué :

- 2 pans fixes latéraux CF1h type bord-à-bord
- 1 pan comprenant une porte vitrée PF1/2h

A l'intérieur, une table fixe sur pied sera fournie et posée.

L'ensemble devra comporter tous les PV appropriés.

Incidence de cette TO sur le présent lot : Synthèse avec le lot concerné pour fixation en tête des cloisons vitrées.

TO 02-2a : Cabine acoustique de réunion 1 personne

Lot concerné : lot 02

Consistance : La tranche optionnelle consiste à la fourniture et à l'installation d'une cabine acoustique de réunion pour 1 personne. Celle-ci reprendra les caractéristiques de cabine type Island Desk ou Framery One, ou équivalent

Incidence de cette TO sur le présent lot : Néant

TO 02-2b : Bulle acoustique de réunion 1 personne (cloisonnement traditionnel)

Lot concerné : lot 02 / lot 04

Consistance : La tranche optionnelle à referme les 2 alcôves des circulations prévues dans le marché de base avec un ensemble vitré intérieur constitué :

- 1 pans fixe CF1h type bord-à-bord
- 1 pan comprenant une porte vitrée PF1/2h

A l'intérieur, une table fixe sur pied sera fournie et posée.

L'ensemble devra comporter tous les PV appropriés.

Incidence de cette TO sur le présent lot : Synthèse avec le lot concerné pour fixation en tête des cloisons vitrées.

1.2 DOCUMENTS TECHNIQUES GÉNÉRAUX

1.2.1 DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS

Outre les prescriptions techniques particulières contenues dans le présent C.C.T.P., les ouvrages à exécuter seront conformes à la réglementation en vigueur, notamment aux Documents Techniques Unifiés (D.T.U.), aux Normes Françaises (N.F.) en vigueur à la date de signature du marché, aux règles de calcul, aux règles professionnelles, textes législatifs et textes règlementaires, et à la directive européenne « Produits de construction ».

1.2.2 REGLEMENTATION GENERALE

L'entrepreneur devra impérativement respecter toutes les prescriptions, spécifications et autres réglementations applicables aux travaux de son lot, notamment :

- Code civil, Code de la construction et de l'habitation, règles de l'Art
- Code de la santé publique, Code de l'environnement, Code du travail
- Règlement sanitaire national et/ou départemental
- Réglementation sécurité incendie
- Textes concernant les déchets de chantier et les bruits de chantier

1.2.3 PROCEDES ET PRODUITS DE TECHNIQUES NON COURANTES

Les procédés et matériaux non traditionnels, non régis par les documents de référence cités ci-dessus, doivent obligatoirement posséder un Avis Technique ou un ATEX (Appréciation Technique d'Expérimentation), lorsque ceux-ci sont instruits et prononcés par un groupe spécialisé du CSTB.

1.2.4 REGLEMENTATION CONCERNANT LES MATERIAUX ET PRODUITS

Pour tous les matériaux et fournitures entrant dans les prestations du marché, faisant l'objet d'une « Marque NF », d'un « Label » ou d'une « Certification », l'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des matériaux et fournitures titulaires de la marque de qualité correspondante.

1.2.5 REGLEMENTATION SECURITE INCENDIE

L'entrepreneur devra dans tous les cas respecter la réglementation concernant la réaction au feu des matériaux et produits mis en œuvre, et le comportement au feu des ouvrages en place.

1.2.6 REGLEMENTATION CONCERNANT LA SANTE ET LA SECURITE DES OUVRIERS

Se reporter au CCCG pour les dispositions relatives à la sécurité et à la protection de la santé sur le chantier, et à la sécurité des ouvriers contre les chutes.

1.2.7 REGLEMENTATION CONCERNANT LES DECHETS ET LES BRUITS DE CHANTIER

La gestion des déchets de chantier devra respecter la réglementation en vigueur (loi n° 92-646, loi n° 94-609, décret du 15 mai 1997, circulaire du 15 février 2000, décret n° 2002-540). La limitation des bruits de chantier sera traitée dans le strict respect de la législation, dont notamment la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 et ses décrets et arrêtés d'application.

1.2.8 DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCE APPLICABLES AUX TRAVAUX DU PRESENT MARCHE

DTU et CCTG applicables au présent lot :

- DTU 25.41 – Ouvrages en plaques de parement en plâtre
- DTU 25.222 et DTU 25.232 – Faux plafonds en éléments préfabriqués de plâtre
- NF P 68-203 / DTU 58.1 – Travaux de mise en œuvre de plafonds suspendus

- Arrêté du 3 août 1999 relatif à la résistance au feu des produits, éléments de construction et d'ouvrages
- Marquages CE obligatoires : carreaux de plâtre (1er avril 2003), liants-colles pour carreaux de plâtre (1er avril 2003), kits de cloisons intérieures non porteuses (31 décembre 2004)

1.2.9 DIRECTIVE EUROPEENNE

Les directives européennes applicables aux travaux du présent marché sont celles transposées dans l'ordre juridique français, notamment la directive « Produits de construction » 89/106/CEE du 21 décembre 1988, modifiée par la directive 93/68/CEE, transposée par le décret n° 92-647 du 8 juillet 1992.

1.3 PRESTATIONS À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR DU PRÉSENT LOT

Les prestations à la charge du présent lot comprendront implicitement :

- La fourniture, le transport et la mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages
- Tous agrès ou dispositifs mécaniques nécessaires à l'exécution des travaux
- Le traçage des cloisons en plaques de plâtre
- Pour les cloisons en plaques de plâtre : matériaux d'ossature (montants, rails, fourrures), dispositifs d'appui intermédiaire, matériaux de fixation (vis, adhésifs), matériaux de traitement des joints (bandes et enduits), protections des angles saillants (baguettes d'angles), dispositifs de protection en pied
- La protection des ouvrages jusqu'à la réception
- L'établissement des plans d'exécution
- La protection des ouvrages des autres corps d'état pouvant être détériorés ou salis
- La main-d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications et réglages en fin de travaux
- La mise à jour ou l'établissement de tous les plans « comme construit » remis au maître de l'ouvrage à la réception
- Le nettoyage et l'enlèvement de toutes projections, déchets et gravois, et leur enlèvement aux décharges publiques
- Le tri sélectif des emballages et déchets et enlèvement hors du chantier, dans le respect de la législation
- La remise au maître d'ouvrage lors de la réception de la ou des notices d'entretien

L'entrepreneur sera soumis à une obligation de résultat : il devra livrer l'ensemble des ouvrages en complet et parfait état de finition en conformité avec la réglementation et les prescriptions du présent document.

1.4 SPÉCIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1.4.1 CLOISONS ET HABILLAGES EN PLAQUES DE PAREMENT EN PLATRE

Les ouvrages en plaques de parement en plâtre devront répondre au DTU 25.41. Les autres types de cloisons et habillages non régis par ce DTU devront répondre à l'Avis Technique qui leur est propre.

Les matériaux nécessaires à la réalisation des cloisons et habillages (plaques standard, haute dureté et/ou spécial feu, revêtues ou non d'un pare-vapeur, ossature métallique galvanisée, matériaux de traitement des joints et raccords, moyens de fixation) devront répondre aux prescriptions du DTU 25.41.

Les modes de montage et d'exécution des cloisons devront être adaptés aux conditions rencontrées dans l'existant, notamment pour les jonctions avec le sol, le plafond et contre les parois verticales de l'existant. Lorsque la surface des parois existantes est irrégulière et entre en interface avec des cloisons ou doublages neufs, un arrêt de plaque en joint creux (listel) sera privilégié, avec la fourniture de tous profils adaptés.

1.4.2 FAUX PLAFONDS EN ELEMENTS PREFABRIQUES DE PLATRE

Les travaux seront soumis aux conditions et prescriptions des DTU 25.222 et DTU 25.232. Ils comprendront implicitement tous ouvrages principaux et accessoires nécessaires, tant pour les ossatures, suspentes et fixations que pour les plafonds proprement dits et les ouvrages de finition. L'ensemble des travaux devra être réalisé conformément aux prescriptions de mise en œuvre du fabricant du type de plafond considéré.

Ossatures – Suspentes – Fixations : l'entrepreneur déterminera la disposition et les sections des différents éléments de l'ossature en fonction des portées, du type de plafond, des surcharges dues à l'appareillage électrique ou autres, de manière à assurer dans tous les cas une tenue parfaite des plafonds et à garantir toutes garanties de sécurité. Tous les éléments métalliques ferreux seront traités contre la corrosion par galvanisation à chaud ou métallisation au zinc.

Revêtement de plafonds : la fixation des éléments du revêtement devra être telle qu'aucune déformation ne puisse se produire par suite de dilatations. En aucun cas la fixation ne devra être visible sur le parement fini. La finition du plafond devra être très soigneusement réalisée notamment en ce qui concerne les ajustages en rives et au droit des pénétrations.

L'entrepreneur aura à sa charge toutes sujétions d'exécution imposées par les besoins des autres corps d'état, notamment : découpages et ajustages pour appareils d'éclairage, façons de trappes ou volets ouvrants pour l'accès aux robinetteries et boîtes de dérivation, percements et découpages au passage de tuyauteries.

1.4.3 PRESCRIPTIONS COMMUNES

Coordination avant et pendant les travaux : au cours de la période de préparation, l'entrepreneur devra remettre aux autres entreprises intéressées tous les renseignements nécessaires pour guider la préparation ou l'exécution des ouvrages pouvant avoir une influence sur les travaux du présent lot. Il prendra contact en temps opportun avec les entrepreneurs des autres corps d'état pour assurer une parfaite coordination.

Protections et nettoyages : l'entrepreneur devra prendre toutes dispositions pour protéger, lors de l'exécution de ses travaux, tous les ouvrages pouvant être tachés par le plâtre ou la colle. Après finition des plâtres, les locaux dans lesquels le présent lot aura exécuté des travaux ainsi que ceux salis durant leur traversée seront immédiatement nettoyés. Les sols seront grattés et soigneusement nettoyés de tous déchets de plâtre pouvant nuire à l'adhérence des revêtements de sols.

1.5 SPÉCIFICATIONS PARTICULIÈRES AUX TRAVAUX SUR EXISTANTS

1.5.1 RECONNAISSANCE DES EXISTANTS

Les entrepreneurs sont contractuellement réputés avoir, avant la remise de leur offre, effectué une visite du site existant dans lequel les travaux seront à réaliser. Lors de cette visite, ils auront pris connaissance de l'état de la construction en général, et plus particulièrement de : la nature et l'état des murs et cloisons, la nature et l'état des planchers et leur flexibilité, le type et l'état des plafonds, l'état des plâtres existants. Les offres seront réputées tenir compte de toutes ces constatations.

1.5.2 PROTECTION ET SAUVEGARDE DES EXISTANTS

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions utiles pour ne causer, lors de l'exécution de ses travaux, aucune détérioration aux existants. Devront particulièrement être protégés les revêtements de sols, qui devront être totalement recouverts tant dans les locaux touchés par les travaux que dans ceux utilisés pour le passage des ouvriers.

1.5.3 NETTOYAGE

Le chantier devra toujours être maintenu en parfait état de propreté. Les déchets devront être évacués hors du chantier au fur et à mesure et au minimum tous les soirs. Un balayage fin quotidien devra être effectué sur les zones de travail pour retirer toute poussière de plâtre ou de fibre. En fin de travaux, tous les locaux touchés par les travaux ou par le passage des ouvriers devront être nettoyés.

1.5.4 PRESCRIPTIONS D'EXECUTION PARTICULIERES

Les modes de montage et d'exécution des cloisons devront être adaptés aux conditions rencontrées dans l'existant. En ce qui concerne notamment les jonctions des cloisons avec le sol, le plafond et contre les parois verticales de l'existant, l'entrepreneur réalisera tous travaux et mettra en place toutes fournitures accessoires pour obtenir une jonction et une finition répondant aux règles de l'art et aux impératifs d'isolement phonique. Selon le type de cloison à monter sur un plancher en bois, il sera mis en place une semelle au sol.

1.6 LIMITES DE PRESTATIONS

L'entrepreneur devra, en période de préparation des travaux, prendre contact avec les autres corps d'état afin d'assurer la coordination de ses travaux. Il devra formuler toutes observations ou réserves par écrit et en temps utile auprès du Maître d'œuvre.

Travaux à charge des autres lots :

- Lot 01 – Démolition Gros Œuvre : dépose des menuiseries extérieures et occultations provisoires, reconstitution des appuis maçonnés et reprises tableaux, démolition des cloisons existantes sur les plateaux R+1 et R+2, dépose des faux plafonds existants, création de trémies et réservations pour génie climatique
- Lot 02 – Menuiseries Extérieures Bois / BSO / Menuiserie Intérieure : fourniture et amenée à pied d'œuvre des huisseries et blocs-portes PB01, PB02, PB03 ; le présent lot en assure la pose
- Lot 03 – Serrurerie : grilles métalliques, lambrequins, rideaux métalliques
- Lot 05 – Peinture – Revêtements de sols : peintures sur cloisons et faux plafonds livrés prêts à peindre par le présent lot
- Lot 06 – Nettoyage
- Lot 07 – Génie Climatique – Plomberie : fourniture et pose des bouches et grilles de ventilation, brasseurs d'air ; le présent lot assure les découpages nécessaires dans les faux plafonds
- Lot 08 – Électricité : fourniture et pose des luminaires et blocs de secours ; le présent lot assure les découpages nécessaires dans les faux plafonds

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

L'entrepreneur devra la découpe des faux plafonds pour l'incorporation des grilles et bouches de ventilation prévues au lot 07 Génie Climatique, ainsi que les luminaires, blocs de secours et de détection du lot 08 Électricité.

CHAPITRE 2.1 – CLOISONS ET DOUBLAGES

2.1.1 CLOISONS NEUVES

2.1.1.1 – CLOISONS 98/48 CF 1H EN PLAQUE DE PLÂTRE SUR OSSATURE MÉTALLIQUE

Fourniture et pose d'une cloison en plaques de plâtre haute dureté vissées sur ossature métallique de type Placostil ou équivalent, comprenant :

- Mise en place de l'ossature en acier galvanisé avec montants, rails et tous accessoires
- Mise en place des huisseries de portes, huisseries fournies et amenées à pied d'œuvre par le lot 02 Menuiseries Intérieures
- Mise en place des plaques haute dureté vissées sur l'ossature ; chaque parement constitué de 2 plaques BA13 ou d'une plaque BA18
- Incorporation d'un feutre isolant en panneaux semi-rigides de 60 mm
- Traitement des angles saillants par bande armée de même marque que les cloisons
- Traitement des joints avec l'un des systèmes enduit + bande

Caractéristiques techniques :

- Épaisseur totale : 98 mm
- Ossature : rails de 48 mm entre axe, section selon la hauteur des cloisons
- Performance EI : 60 minutes
- Semelle résiliente pour acoustique
- Montage à partir du sol existant jusqu'au plancher d'étage supérieur ou linteau

Mise en œuvre conformément aux prescriptions du DTU 25.41 et du fabricant : fixation haute et basse, fixation sur murs, raccords entre cloisons, liaison des huisseries, renforts pour scellement d'objets lourds (équipements mobiliers, de ventilation et de chauffage), traitement contre les remontées capillaires, dissimulation des joints.

À la charge du présent lot : tous ouvrages de calfeutrement, raccordements et finition entre les cloisons neuves et les cloisons existantes conservées.

NOTA : *La pose des huisseries des blocs-portes PB01, PB02 et PB03, fournis par le lot 02 Menuiseries Intérieures, est à la charge du présent lot. Le vissage des huisseries aux ossatures et chevêtres sera réalisé depuis l'intérieur de la cloison ou sous les platines de paumelles (synthèse à mener avec le menuisier). Jointage au mastic blanc le long des huisseries posées accolées contre refends, cloisons ou doublages.*

Unité : *m²*

Localisation : *Plateau R+1 et Plateau R+2 – Cf. plans de repérage Architecte*

2.1.2 DOUBLAGE THERMIQUE

2.1.2.1 – DOUBLAGE THERMIQUE SUR OSSATURE MÉTALLIQUE – PRÊT À PEINDRE

Fourniture et pose d'un doublage thermique sur ossature métallique comprenant :

- Ossature métallique galvanisée (système Optima d'Isover ou similaire), entretoises polyamide renforcé, ossatures métalliques lisses et fourrures, y compris sujétions de réglage et de calage pour rattrapage des aplombs et alignements
- Isolation en laine minérale

- Parement en plaque de plâtre BA13, finition prête à peindre

Mise en œuvre suivant les prescriptions du fabricant : traitement contre les remontées capillaires, espacement des montants d'ossature en fonction des hauteurs, dissimulation des joints. Traitement des angles saillants par bande armée.

Unité : *m²*

Localisation : *RDC – Imprimerie + annexe – Cf. plans de repérage Architecte*

2.1.3 REBOUCHAGES DIVERS

2.1.3.1 – REBOUCHAGE DE TROUS DIVERS SUR DOUBLAGE EXISTANT

Rebouchage de trous divers sur le doublage existant, résultant de la dépose d'équipements, du passage de réseaux ou d'autres interventions antérieures. Compris l'ensemble des sujétions de préparation du support, rebouchage au mortier de plâtre ou mortier adapté, lissage et finition prête à peindre.

Unité : *Forfait*

Localisation : *RDC – Imprimerie + annexe*

CHAPITRE 2.2 – FAUX PLAFONDS

2.2.1 JOUES DE FAUX PLAFOND

2.2.1.1 – JOUES DE FAUX PLAFOND EN PLAQUE DE PLÂTRE

Fourniture et pose de joues de faux plafond en plaque de plâtre BA13 standard, disposées verticalement, comprenant :

- Ossature primaire métallique galvanisée avec coupes, découpes, fixations
- Plaques de plâtre BA13 vissées sur ossature
- Traitement des joints, des angles et arrêt en partie basse
- Toutes sujétions d'exécution

Finition : prête à peindre.

Hauteur : jusqu'à 0,50 m (à adapter selon les configurations relevées sur site).

Référence : *Plafond Placostil de Placo ou équivalent*

Unité : *ml.*

Localisation : *RDC – Imprimerie + annexe – Cf. plans de repérage Architecte*

2.2.2 FOURNITURE ET POSE DE FAUX PLAFONDS NEUFS

2.2.2.1 – FAUX PLAFOND DALLE 120×60 BLANKA SUR OSSATURE MÉTALLIQUE

Fourniture et pose d'un faux plafond démontable à dalles 120×60 sur ossature métallique semi-cachée, comprenant :

- Fixations par suspentes galvanisées fixées en sous-face de plancher existant, y compris ossatures primaires de renfort complémentaires
- Dalles amovibles 600×1200×20 mm constituées de panneaux autoportants en laine de verre (bords droits), face apparente revêtue d'un voile minéral extra blanc et mat – dalles garanties 15 ans
- Ossature porteuse semi-cachée en T24 ou T15 (choix de l'Architecte) en acier galvanisé laqué, teinte au choix du Maître d'œuvre
- Cornières de rive formant joint creux type Connect 0733 ou équivalent
- Cornières de rives en acier laqué, profils de rives et toutes sujétions de mise en œuvre pour incorporation de luminaires, façons de trappes, retombées

Performances requises :

- Diffusion de la lumière : 99 %
- Acoustique : classe d'absorption acoustique A, coefficient αw ≥ 0,90
- Accessibilité : dalles facilement démontables par le dessous, même avec une hauteur de plénum faible
- Résistance à l'humidité : stabilité à 100 % dans un milieu à 75 % HR à 30°C sans flèche ni déformation (ISO 4611)
- Environnement intérieur : niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur classe A+ (arrêté du 19 avril 2011)
- Sécurité incendie : laine de verre non combustible selon NF EN ISO 1182 – réaction au feu A2-s1, d0

Mise en œuvre conforme aux prescriptions de la norme NF P 68-203 / DTU 58.1. Profils porteurs, équerres de fixation, clips de support et cornières de rive dans la même gamme et chez le même fournisseur que les dalles.

Référence : *Plafond en dalle Focus DG / Focus DS de chez Ecophon ou équivalent*

Unité : *m²*

Localisation : *RDC – Imprimerie + annexe, Plateau R+1 et Plateau R+2 – Cf. plans de repérage Architecte*

2.2.2.2 – FAUX PLAFOND LISSE EN PLAQUE DE PLÂTRE BA13 – INDÉMONTABLE

Fourniture et pose d'un faux plafond non démontable réalisé en plaques de plâtre BA13 standard (épaisseur 12,5 mm) vissées sur ossature métallique, comprenant :

- Ossature en suspentes et profilés acier galvanisé avec entraxes et dispositifs de suspension conformes à la réglementation et aux prescriptions du fabricant
- Plaques de plâtre à bords amincis permettant leur jointage par bandes à joint et enduit approprié, y compris sur les chants vus – aucune cornière ni autre matériau ne devra être visible
- Traitement des joints avec l'un des systèmes enduit + bande conforme à l'Avis Technique

La prestation sera réputée achevée lorsque l'ouvrage sera prêt à peindre. Mise en œuvre conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fournisseur.

Référence : *Plafond Placostil de Placo ou équivalent*

Unité : *m²*

Localisation : *RDC – Imprimerie + annexe, Plateau R+1 et Plateau R+2 – Cf. plans de repérage Architecte*

2.2.2.3 – FAUX PLAFOND TYPE CAISSON ACOUSTIQUE 48 dB – SUR OSSATURE MÉTALLIQUE

Fourniture et pose d'un faux plafond type caisson acoustique atteignant un indice d'affaiblissement acoustique de 48 dB, sur ossature métallique, comprenant :

- Structure de caisson en plaques de plâtre haute dureté sur ossature métallique galvanisée
- Incorporation d'un isolant acoustique haute densité en laine minérale, d'épaisseur adaptée pour atteindre les performances requises
- Traitement des joints, angles et raccords conforme à l'Avis Technique
- Toutes sujétions d'exécution pour la continuité acoustique aux jonctions avec les parois périphériques

L'ensemble sera réalisé sous Avis Technique. La mise en œuvre sera strictement conforme aux prescriptions du fabricant pour maintenir les performances acoustiques certifiées. Finition : prête à peindre.

Unité : *m²*

Localisation : *RDC – Imprimerie + annexe – Cf. plans de repérage Architecte et dossier CVC*

2.2.3 BAFFLES ACOUSTIQUES

2.2.3.1 – FOURNITURE ET POSE DE BAFFLES ACOUSTIQUES EN CIRCULATION

Fourniture et pose de baffles acoustiques suspendus en circulation, comprenant :

- Îlots acoustiques en laine de roche haute densité, épaisseur 40 mm, bords chanfreinés, face visible recouverte d'un voile peint (finition blanche, mate et lisse), face arrière pourvue d'un voile acoustique blanc
- Ossatures cachées en acier galvanisé, avec finition par peinture époxy anticorrosion, coloris blanc
- Set de suspension : câble réglable, mousqueton et fixation à spirale
- Tous accessoires de suspension, de finitions et de pose, conformément aux prescriptions du fabricant

Performances requises :

- Tenue à l'humidité : jusqu'à 100 % HR
- Réaction au feu : Euroclasse A2-s1, d0
- Réflexion à la lumière : face visible jusqu'à 86 %, face arrière jusqu'à 79 %
- Couleur : blanc
- Absorption acoustique : conformément à la documentation fabricant

Unité : *U*

Localisation : *R+1 et R+2 – Circulations – Cf. plans de repérage Architecte*